

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 05 mai 2015 à 20 heures 30.

## Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

## Absents :

### Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de GUEYRAUD Bernadette à la fonction de secrétaire de séance.

### Validation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Cécile TRAHAND fait remarquer que les opérations prévues en investissement au budget primitif 2015 auraient pu être listées..

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° AFFAIRES SCOLAIRES : Lors du dernier conseil d'école, les enseignantes avaient demandé l'embauche d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Le conseil municipal décide l'embauche d'une personne à temps partiel pour l'année scolaire. Un profil de poste va être défini et une annonce sera diffusée.

La répartition des niveaux au sein des classes sera faite par les enseignantes.

Nous avons reçu une demande de dérogation pour la rentrée 2016/2017. Etant donné que la commune a mis en place un service d'accueil périscolaire matin et soir ainsi qu'un service de restauration scolaire, une réponse négative sera adressée à la famille.

La directrice nous a communiqué le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) reprenant les éventuels risques qui pourraient être rencontrés au sein de l'établissement. La commune étudie le dossier et prendra les dispositions nécessaires pour supprimer ou limiter les risques, étant entendu que certains risques dépendent directement de l'organisation des enseignants.

## 2 TRAVAUX :

- ✦ Eglise : la commune avait fait une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) pour les travaux de restauration des peintures de la coupole de l'église. La répartition du FDEC ne sera faite, a priori, qu'à l'automne. La commune, ayant l'autorisation du Conseil Général de démarrer les travaux avant l'octroi des subventions, décide toutefois d'engager les travaux.

Un courrier sera adressé au père Armenjon l'informant que les travaux débiteront à compter du 18 mai 2015.

- ✚ Logement bâtiment école-mairie : le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de remise en état de cet appartement. Une étude est en cours quant à la modification de la salle de bains, des toilettes et l'accès d'une chambre directement dans le couloir.
- ✚ Chemin des Mugnières : Monsieur le Maire a rendez-vous avec Madame le Maire de Saint François de Sales pour voir les travaux à engager pour ce chemin.

3° URBANISME : la Communauté de Communes du Cœur des Bauges a voté, lors de sa séance du 04 mai 2015, la prise de compétence urbanisme en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Les communes ont un délai de trois mois à compter de cette date pour se prononcer.

#### 4° DIVERS :

- ✚ La Communauté de Communes ainsi que certaines communes du cœur des Bauges prévoient de faire des travaux en commun (eau, assainissement et défense incendie pour la Communauté de Communes, enfouissement des réseaux secs, voirie, eau pluviale pour les communes) pour réduire le coût des procédures et optimiser les coûts de travaux. La Communauté de Communes et les communes ayant des besoins similaires pourraient se regrouper pour désigner, au terme d'une procédure unique, plusieurs entreprises tout en conservant leur autonomie lors de l'attribution et le suivi de l'exécution des marchés. La Communauté de Communes a décidé de constituer un groupement de consultation avec, au maximum, les 14 autres communes du cœur des Bauges, en vue de désigner entre 4 et 5 entreprises, dans le cadre d'un accord cadre qui seront ensuite mises en concurrence pour réaliser les travaux. La commune prendra position quant à l'adhésion au-dit groupement.
- ✚ La Communauté de Communes du Cœur des Bauges a engagé un électromécanicien qui s'occupera des réservoirs d'eau et des stations d'épuration. Les tâches seront ainsi réparties entre la commune et le service des eaux :
  - Commune :
    - Eau potable : entretien des abords du réservoir, accompagnement de Savoie Labo lors des prélèvements, relevé des compteurs d'eau, changements des compteurs, robinets ou clapets, manipulation des vannes réseaux et de branchement,
    - Eaux usées : entretien des abords, entretien de la station (évacuation des déchets, entretien général),
  - Service des eaux :
    - Eau potable : entretien et exploitation de l'ouvrage (réservoir), maintenance du poste de traitement, gestion des fuites, entretien des réseaux, contrôle des nouveaux branchements,
    - Eaux usées : maintenance de la station, auto surveillance, gestion des fuites, entretien des réseaux et contrôle des nouveaux branchements.
- ✚ En tant qu'élue mais aussi parent d'élève, Cécile Trahand s'étonne de la suppression de la subvention au collège des Bauges d'un montant de 12 500.00 € votée lors de l'assemblée communautaire du 30 mars 2015. Elle précise que cette suppression de subvention met en péril les activités de plein air du collège et rappelle que la dénomination collège de plein air, 4h au lieu de 2h soit une ½ journée d'activité d'Education Physique et Sportive par semaine permet aux jeunes de notre territoire de pratiquer le ski de fond, le ski de piste, l'escalade, la course d'orientation. Est-il normal que les jeunes du territoire ne puissent pas accéder aux activités sportives qui font l'atout de notre territoire ? Chacun sait que la Communauté de Communes du Cœur des Bauges s'est engagé dans de grandes réflexions à propos de l'économie touristique dans les Bauges aussi il est difficile d'imaginer la pérennité d'un tourisme hivernal et de pleine nature si les jeunes n'y prennent pas goût.

Même si les temps sont à la réalisation d'économie il est déplorable que de telles décisions soient prises à l'encontre des collégiens. Quel est l'avenir d'un territoire qui ne donne pas les moyens à sa jeunesse de le vivre ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,

J.M. LEON

